

Challenge Nautique des Entreprises Règlement 2018

I. Condition d'acceptation :

Le Challenge Nautique des Entreprises se déroulera le 25 mai 2018 et s'adresse en priorité aux entreprises et collectivités de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Nord sollicitant une inscription dans la limite des places disponibles, soit 25 équipes.

Les 3 membres de l'équipe peuvent représenter la même entreprise ou non.
Sont acceptés également, les associations d'entrepreneurs ou de créateurs, les « réseaux ou clubs d'entreprises », les collectivités territoriales.

Tous les concurrents doivent justifier de leurs aptitudes physiques et certifier savoir nager sur une longueur de 50 mètres et supporter une immersion.

Ils certifient être en possession le jour de l'épreuve de leur brevet de natation et de leur certificat médical.

Ils certifient également avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile et acceptent les risques encourus par une telle pratique sportive.

II. Inscription :

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site internet :

<http://www.vieeconomique.versaillesgrandparc.fr/reseaux/challenge-nautique-des-entreprises/>

Seuls les dossiers complets seront validés.

Procédure à suivre :

1. Prendre connaissance du règlement
2. Remplir le bulletin d'inscription : Équipe et Invité
3. Établir votre chèque d'inscription à l'ordre de **Contraste** (voir III. Tarifs)

IMPORTANT : si vous désirez inscrire plusieurs équipes, il est impératif de faire un chèque d'inscription par équipe. Le cas échéant, si vous procédez à un paiement groupé, aucun remboursement ne sera effectué si l'inscription d'une des équipes n'est pas validée par l'organisateur.

4. Envoyer par courrier **simple** le chèque, à l'adresse suivante :

Espace Emploi Entreprise
Inscription Challenge Nautic
13 rue Pottier
78150 Le Chesnay

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

Le nombre d'équipes est limité aux 25 premières équipes qui auront constitué un dossier complet. Une entreprise peut inscrire au maximum 4 équipes.

Demande d'information :

- eee@lechesnay.fr
- 01.39.43.17.70

III. Tarifs et cautions :

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne saurait être effectué.
Tous les chèques sont à établir à l'ordre de CONTRASTE.
Aucune inscription au-delà du 18 mai 2018 ne sera prise en compte.

Les tarifs :

Les tarifs indiqués comprennent le repas du jeudi soir pour les participants.

TARIFS :	
1 Radeau (3 Pers.) + 3 Repas Soirée	150 € TTC
Soirée Uniquement	25 € TTC

IV. Numéros d'équipe, Bracelets & T-shirts :

Numéros d'équipe :

Les numéros d'équipe seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

Bracelets :

Des bracelets de couleurs seront à retirer au moment de votre arrivée sur site.

- Bracelet Equipe
- Bracelet Invités soirée

T-shirts :

De la même façon que les bracelets, les t-shirts seront à retirer au moment de votre arrivée sur site.

V. Déroulé des épreuves :

Un briefing sera effectué sur la Terrasse du Nautic Park le Vendredi 25 Mai 2018 à 16h. Elle comprendra le déroulé de l'épreuve, les détails techniques et les règles à respecter par tous les participants afin d'être classés.

Les participants sont sous l'autorité de l'encadrement. Ils doivent appliquer toutes les consignes de sécurité qui leurs sont données.

Déroulé de la journée :

En termes d'organisation, l'après-midi se déroulera ainsi :

- 15h30.....: Arrivée des participants
- 15h30 à 16h15 ..: Accueil et contrôle des dossiers
Remise des T-shirts et bracelets
Vestiaires H/F mis à disposition
- 16h à 16h15: Boissons & Café sur la Terrasse du Nautic Park
- 16h15 à 16h30 ..: Briefing sécurité sur la Terrasse du Nautic Park
- 16h30 à 17h00 : ..Présentation des équipes et mise en place sur les radeaux
- 17h à 17h30: Course radeaux. Parcours de 1 Km
...2 Allers-Retours entre 2 bouées, soit (2 x 500m)
- 17h30 à 18h30 ..: Débarquement des radeaux
...Vestiaires & Douches à disposition si besoin

- **18h30 à 19h30 ..** : Proclamation des résultats et Remise des Trophées + Verre de l'amitié
- **19h30 à 23h** : Soirée networking : échanges, repas et soirée dansante

L'épreuve de radeaux :

Le parcours consiste à réaliser 2 Allers-Retours délimités par des bouées.

L'épreuve de radeau est un parcours d'environ 1 Km sur la Seine (2 x 500m).

Les demi-tours doivent **OBLIGATOIREMENT** s'effectuer derrière les bouées, auquel cas une pénalité de 30 sec. sera appliquée à chaque manquement.

Le port du gilet de sauvetage et des chaussures est obligatoire durant tout le déroulement de cette épreuve nautique.

De plus, Il est strictement **interdit de descendre du radeau pendant la traversé.**

L'organisation sur le radeau est libre, de même que la façon de pagayer.

Il est autorisé de scinder une pagaie en 2.

VI. Chronométrage :

Le chronométrage se fera par l'intermédiaire de contrôleur sur le ponton de départ.

VII. Règles de conduite :

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire au Challenge Nautic des Entreprises implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de celui-ci.

Les concurrents sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs.

Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances, y compris en dehors des épreuves. Le Challenge Nautic Entreprises est une épreuve respectueuse de l'environnement.

Les concurrents doivent veiller à ne pas laisser de détritrus après leur passage. Les équipes doivent défendre sportivement leurs chances. L'entente frauduleuse en course entre équipes est interdite.

Tout abandon disqualifie l'équipe.

VIII. Classements :

Les équipes suivantes seront récompensées comme suit (5 Trophées) :

- Classement Général : 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème}
- 1^{ère} équipe Féminine

IX Matériel :

Fourni par l'organisation :

- 1 Radeau
- 3 Pagaies doubles
- 3 Gilets de sauvetage

Il est conseillé de prévoir une tenue complète de rechange, ainsi qu'une paire de chaussures et chaussettes.

Des douches et des vestiaires Hommes et Femmes seront à votre disposition à côté du Nautic Park.

X. Conditions d'annulation :

Une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation du Challenge Nautic des Entreprises ou cas de force majeure.

XI. Sécurité Nautique :

2 Zodiac d'assistance et de sécurité nautique naviguent à proximité des concurrents et sont opérationnels pour toute intervention d'assistance ou de sécurité.

XII. Homologation & Expertise :

Homologation : Certificat d'établissement Flottant N°585/ 13. Validité permanente / Délivré par la DRIEA IF/ Service sécurité des transports/ DSTF/ MAPN

Expertise : attestation de conformité délivrée par un expert fluvial de l'Organisme de Contrôle SAS OCF2

XII. Assurance organisateur :

Assurance : Responsabilité Civile et matériel (vol et dégradation)
Contrat MAIF - N° Sociétaire 2100663M

XIII : Droit d'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises tout au long de l'évènement (épreuves, remise des prix, animations) sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les concurrents autorisent l'organisation à retransmettre en directe sur les réseaux sociaux des vidéos de l'évènement sur lesquelles ils pourraient apparaître.

XV. Protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Challenge Nautic Entreprises. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'organisation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

Espace Emploi Entreprise
13 rue Pottier
78150 Le Chesnay